

# Gérer et réduire nos déchets

Réduire la quantité de déchets, les trier et les collecter : retrouvez dans cette rubrique les informations pratiques.

Mise à jour le 09 octobre 2020



## ≡ Allégeons nos poubelles

Avant toute chose, posons-nous la question : quel intérêt pour moi de réduire la quantité des déchets que je produis ?

- Je réalise des économies en évitant de gaspiller ;
- Moins jeter, c'est maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets et donc moins de taxes à payer ;
- Je suis responsable et je veux préserver mon environnement en limitant la consommation des réserves naturelles.

Saint-Brieuc Armor Agglomération vous propose plein d'astuces et de pratiques à mettre en œuvre au quotidien dans la rubrique "Agir pour réduire nos déchets".

# La Facturation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, toutes les communes de l'agglomération passent à la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Une harmonisation des pratiques pour répondre à la législation et qui sera suivie en 2027 du passage à la TEOMi (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères Incitative).

Pour comprendre la mise en place de la TEOMi, vous pouvez regarder les vidéos explicatives sur sa mise en place dans l'Agglo, la première pour l'habitat individuel, la seconde pour l'habitat collectif.

[Tout savoir sur la facturation dans votre commune](#)

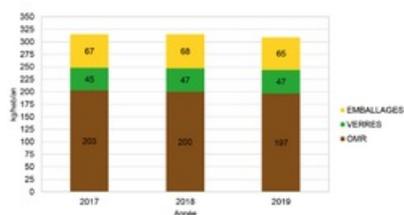


Diagramme - Évolution de la moyenne des tonnages (en kg par habitant hors déchèteries)

# Évolution de la moyenne des tonnages

En kg par habitant hors déchèteries

## 2022

67 kg d'emballages par an par habitant  
 52 kg de verres par an par habitant  
 195 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles

## 2019

65 kg d'emballages par an par habitant  
 47 kg de verres par an par habitant  
 197 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles

## 2017

67 kg d'emballages par an par habitant  
 45 kg de verres par an par habitant  
 203 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles

